

COMPTE-RENDU SOMMAIRE REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2012

PRESENTS : Gérard LECLERC, Jean-Paul BOURDEILLE, Maria LOPES, Patrick MICHEL, Jean-Michel ABELLARD, Jean-Marc DUPUIS, Jean-Claude MARIVAIN.

EXCUSES : Florence DUBUC

POUVOIR :

ABSENTS : Didier REVEILLERE, Jean-Maurice ABELARD, Christophe ROYNARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel ABELLARD

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 Décembre 2011. Mr le Maire précise que l'assurance GROUPAMA a été retenue pour la couverture des risques statutaires pour le personnel communal.

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU P.L.U.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de modification n°2 du P.L.U. sur lequel le commissaire enquêteur Mr Jean Dussine a émit un avis favorable :

- modification du règlement de la zone 1AU, au minimum l'article 3 pour supprimer les largeurs d'emprises des voies
- modification des emplacements réservés n°3 et 4
- rétablissement des haies ayant disparues, par erreur matériel, lors de la dernière modification du P.L.U

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le dossier de modification n°2 du P.L.U.

ENQUETE PUBLIQUE INSTALLATION CLASSEE GAEC GERMON GIRARD DE VALANJOU

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par Messieurs les Gérants du GAEC GERMON GIRARD de Valanjou en vue d'obtenir l'autorisation de développer un élevage porcin comprenant 167 truies et verrats, 27 cochettes, 486 porcelets en pré engraissement, 486 porcelets en post sevrage et 960 porcs à l'engrais soit 2071.20 équivalents animaux situés au lieu-dit «Les Caillons» 49670 VALANJOU. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émit un avis favorable à cette demande d'autorisation.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE «ECLAIRAGE PUBLIC» DE LA CHAPELLE SAINT FLORENT AU SIEM ET ADHESION DE LA COMMUNE AU SIEM POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de LA CHAPELLE SAINT FLORENT au SIEM, au titre de la compétence optionnelle de «l'éclairage public».

ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION HORIZON BOCAGE

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'adhésion de la Commune à l'Association «Horizon Bocage» au coût annuel de 5 € Il indique que ce projet s'inscrit directement dans le cadre du plan de désherbage coordonné par la CCRC. L'Association «Horizon Bocage» a en effet, acquis un broyeur à végétaux qui pourra utilement être utilisé par la Commune de Cossé d'Anjou pour valoriser les végétaux. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Association Horizon Bocage et autorise Mr le Maire a signé le contrat d'adhésion pour l'année 2012.

MANDATEMENT DES DEPENSES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2012 et au plus tard le 31 Mars 2012, à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2011 (budget communal et assainissement).

ACQUISITION DE MATERIEL

Patrick MICHEL présente le devis de la sté SETAM concernant l'achat d'un établi pour l'employé communal (659.20 € HT) et d'un placard-vestiaire pour le personnel de la cantine (272.00 € HT). Des renseignements supplémentaires vont être demandés auprès de diverses sociétés. Le dossier suit son cours.

DEMANDE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande de subvention de l'école Georges Brassens de Chemillé concernant le voyage scolaire en Ariège pour 1 élève de la commune scolarisé dans cette école.

RECLAMATION REDEVANCE PUIITS

Afin d'expliquer le calcul de la redevance puits aux habitants de Cossé d'Anjou, une réunion d'information sera prochainement organisée dans la salle St Clément.

CHEMIN DU COTEAU

Une réclamation de la part de Mme CHALOPIN Geneviève concernant l'état de propreté du chemin accédant à la propriété du lieu-dit Le Moulin du Côteau a été reçue en mairie. De nombreux courriers ont déjà été adressés aux utilisateurs de ce chemin. Un courrier en recommandé va leur être adressé. Si aucune mesure n'a été prise par ceux-ci pour maintenir le chemin propre, la commune prendra les sanctions nécessaires.

DIVAGATION DES CHIENS

Jean-Michel ABELLARD explique que des chiens divaguent dans le secteur du Plessis et renversent les poubelles. Mr le Maire demande à Jean-Michel ABELLARD de lui faire remonter les informations afin que les propriétaires de ces chiens, auteurs de ces faits, soient sanctionnés.

COMMISSION BATIMENTS

Patrick MICHEL va réunir la commission bâtiments afin d'étudier différents devis et travaux à réaliser en 2012.

VŒUX DU MAIRE

Mr le Maire adresse ses vœux pour la nouvelle année aux membres du Conseil Municipal et les invite à partager la galette et le verre de l'amitié.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 20 Février 2012 à 20 h 15 à la mairie.